

## COMITÉ DE TRANSPARENCE 97 - PROCÈS-VERBAL

22.04.2021 – SKYPE – 10h

■■■■■ souhaite la bienvenue à tous.

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

À la demande de ■■■■■, la discussion relative au calendrier des réunions pour les prochains mois est ajoutée dans la rubrique « Divers ».

■■■■■ s'étonne que le plan de recrutement 2021 et le financement croisé 2020 n'aient pas été mis à l'ordre du jour de cette réunion. Cela a pourtant été annoncé lors du comité du 26.03.21. En raison des groupes de travail en cours sur le budget, il était toutefois impossible pour les collaborateurs de l'AFMPS de préparer le financement croisé 2020. Le plan de recrutement 2021 doit encore être validé en interne avant d'être présenté aux stakeholders. Ces deux points seront par conséquent inscrits à l'ordre du jour du Comité de transparence de juin.

L'ordre du jour est approuvé.

### 2. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26.03.2021

À la demande de ■■■■■, son intervention à la page 5 "■■■■■ estime qu'il ne s'agit pas d'une augmentation ponctuelle. Il a été déterminé par le passé que les coûts n'étaient pas couverts, raison pour laquelle le tarif a été multiplié par 6. Cependant, cette situation n'est pas tenable pour les entreprises." est remplacée comme suit : "■■■■■ estime qu'il ne s'agit pas d'une augmentation ponctuelle. Il a été déterminé par le passé que les coûts n'étaient pas couverts, raison pour laquelle le tarif, si les coûts devaient être couverts par ■■■■■ seul, serait alors multiplié par 6. Cependant, cette situation n'est pas tenable pour les entreprises concernées et dès lors l'industrie dans son ensemble et par solidarité a accepté de mettre le delta dans le pot commun et dès lors partager les frais."

Afin d'améliorer la lisibilité du procès-verbal, ■■■■■ conseille d'ajouter le paragraphe introductif suivant au début du point 6 relatif au contrôle budgétaire 2021 : "Lors du contrôle budgétaire, un déficit de 3,5 millions d'euros a été constaté pour 2021. Etant donné que le budget 2022 a été établi sur la base du budget 2021, il faut à nouveau inclure ces 3,5 millions d'euros dans la préparation du budget 2022. Pour le budget 2022, on va donc s'appuyer sur le budget initial 2021, pas sur le budget réduit après le contrôle budgétaire 2021."

■■■■■ demande que dans le futur, une colonne précisant le nombre de personnes à avoir idéalement (pour lesquelles un budget a été prévu) soit ajoutée au reporting sur le plan de recrutement. ■■■■ souhaite aussi quelques explications supplémentaires concernant ProCost. Est-il vrai que ProCost peut uniquement être utilisé a posteriori et non pour l'élaboration du budget ? Et quelle est la différence entre ProCost et ZBB ?

■■■■■ répond que la colonne demandée peut être ajoutée. ■■■ explique ensuite une nouvelle fois l'objectif de ProCost, à savoir identifier pour chaque output, en plus des volumes, également la durée de travail par unité et par niveau de salaire. ProCost est une source d'informations pour le traitement des dossiers, les coûts additionnels (overheads, ICT, etc.) y sont ajoutés. Au moment où l'exercice ZBB a été lancé, ProCost n'était pas encore disponible. Aujourd'hui, l'exercice ZBB se base principalement sur les enregistrements réalisés via ProCost.

Le procès-verbal est approuvé.

### 3. LISTE D' ACTIONS

#### 1. Séances d'information

Comme annoncé précédemment, la séance sur le NVR se tiendra le 15 octobre. Deux séances sur le CTR seront organisées, probablement à la mi-septembre et en novembre. La séance d'information générale sur les *lessons learned* de la crise de la COVID-19 est encore sous réserve, aucune date n'a encore été fixée.

#### 2. État d'avancement du plan de recrutement

Prévu pour le Comité de transparence du 04.06.21.

#### 3. Groupe de travail lessons learned

En raison de la précarité de la situation (campagne de vaccination, troisième vague), l'AFMPS souhaite reporter ce point à une période plus calme, lorsqu'il sera possible de travailler sur une évaluation approfondie et de la présenter ensuite au Comité de transparence.

#### 4. Groupes de travail sur le budget

Cf. point 4 de l'ordre du jour.

#### 5. Fee for service pour les sites web

À reprendre par les groupes de travail sur le budget.

#### 6. Recalcul de la clé de répartition

La nouvelle clé de répartition a été communiquée lors des groupes de travail sur le budget. Cette clé de répartition fait toujours l'objet de discussions au sein des groupes de travail sur le budget et n'est en d'autres termes pas encore fixée de manière définitive.

■■■■■ fait remarquer que la clé de répartition est aujourd'hui également utilisée pour le fonds d'investissement ; ■■■ souhaite que cela soit discuté au sein du Comité.

#### 7. Vérifier la raison de l'augmentation (unique ?) des recettes pour l'homéopathie

Note post-réunion : Des explications supplémentaires ont été données au secteur le 23.04 (en séance du groupe de travail) et le 29.04 (par mail). En ce qui concerne le financement croisé, on attire l'attention sur le fait qu'il inclut également des recettes issues d'activités qui ne sont pas entièrement liées à l'homéopathie : publicité, abonnements GMP et GDP. Dans le budget 2021, nous ne nous intéressons qu'aux recettes 100% homéo (à savoir la taxe et l'*individual fee* sur les activités d'enregistrement).

#### 8. Financement croisé 2020

Prévu pour le Comité de transparence du 04.06.21.

9. Explications sur l'augmentation de D362 de 4,375 KEUR à 4,8 KEUR (pharmaciens)

Nous avons également vérifié d'où provient la différence au niveau des dépenses du SCM :

- 2018 : k€ 4,374
- 2019 : k€ 4,800

Comme cela a été dit à la dernière réunion, l'AFMPS paie le SCM par mensualités. En mars, nous recevons le rapport annuel du réviseur d'entreprise du SCM. Ce rapport présente les coûts réels des recontrôles effectués durant l'année écoulée. Avec ce montant, nous faisons deux choses :

1. on procède à un décompte final : en cas d'avances insuffisantes, nous suppléons, sinon le SCM nous rembourse.
2. on adapte le montant des mensualités à 1/12 des coûts de l'année précédente.

Le transfert de solde (point 1 ci-dessus) est inscrit chez nous dans le nouvel exercice comptable. Nos dépenses SCM ont donc un an de retard sur les dépenses réelles du SCM.

- En 2018, pour le décompte annuel de 2017, l'AFMPS a récupéré du SCM k€ 275.
- En 2019, pour le décompte annuel de 2018, l'AFMPS a versé au SCM un supplément de 350 k€.

Cela explique les chiffres susmentionnés (en combinaison avec l'adaptation des mensualités).

En 2017, le SCM a dépensé nettement moins que les autres années. Pour l'AFMPS, cela se traduit par une baisse des dépenses en 2018.

Les rapports annuels montrent que 2017 fait figure d'année à part, avec nettement moins d'heures d'analyse prestées que les autres années.

10. Explications sur l'affectation des 2 millions d'euros pour le projet RECAST

Note post-réunion : le 27.04.2021, [REDACTED] a transmis ces explications par mail aux membres du groupe de travail MedDev.

#### 4. BUDGET 2022: FEEDBACK DES GROUPES DE TRAVAIL

[REDACTED] présente deux documents PowerPoint qui seront remis aux membres après la réunion. Lors des réunions du groupe de travail, l'affectation des moyens prévus par les autorités en 2021 pour lutter contre la COVID-19 a fréquemment fait l'objet de questions. Ce point est commenté dans la première présentation. La deuxième présentation donne un feed-back des réunions du groupe de travail et des deltas 2021 vs 2022.

#### Questions et discussion (COVID-19)

[REDACTED] demande de préciser l'output Dnew concernant les DIV et demande si cet output est 100 % lié à la COVID-19.

[REDACTED] répond que 50 % peut être relié à la COVID-19 (comme mentionné dans la présentation).

■■■■■ attire l'attention sur le fait qu'un déficit de 3,1 mio EUR a été rapporté lors du comité de mars, la présentation relative à la COVID-19 montre que l'agence a reçu des autorités un supplément de 2,79 Mio EUR en 2021. ■■■■ conclut que le déficit a ainsi été résorbé.

■■■■■ précise que la crise de la COVID-19 a généré une charge de travail supplémentaire qui est rémunérée par l'État.

■■■■■ répond que des dossiers et projets qui étaient en cours pour le secteur ont été mis *en suspens* afin que les collaborateurs de l'AFMPS puissent se concentrer sur la gestion de la crise. Cela a eu un impact sur les frais encourus par le stakeholder. Il n'estime pas cela correct.

■■■■■ reconnaît que l'agence a dû *suspendre* certains projets pour pouvoir se focaliser sur la gestion de la crise de la COVID-19. L'agence n'avait toutefois pas d'autres choix, les moyens pour engager du personnel supplémentaire n'étaient en effet pas encore disponibles au début de la crise. Les collaborateurs actuels ont donc dû au début reprendre ces tâches. Les renforts que nous avons ensuite reçus de l'administration ont été déployés de la manière la plus adéquate possible, en donnant la priorité aux équipes où la charge de travail était la plus élevée.

■■■■■ demande si les douze personnes supplémentaires recrutées sur le budget COVID-19 peuvent être mobilisées à titre récurrent. ■■■■ ajoute qu'il n'est pas évident de baser le budget de 2022 sur celui de 2021 étant donné que 2021 n'aura pas été une année « normale ». Les besoins doivent être pris comme point de départ.

■■■■■ répond que l'État n'a pas encore confirmé que ces moyens seront encore prévus au-delà de 2022, mais rien n'indique encore que ce ne serait pas le cas. La décision pour 2023 doit encore être prise.

■■■■■ estime dans ce cas qu'il est étrange d'avoir opté pour du personnel statutaire et non contractuel.

■■■■■ signale que les collaborateurs supplémentaires ont été déployés de façon très réfléchie. Si la dotation venait à disparaître, ils pourront encore rester.

### Questions et discussion (feed-back GT et deltas)

■■■■■ demande pour l'output 527 ce qui est précisément inspecté : le pharmacien hospitalier (voir s'il suit les directives) ou les produits ? Si des produits sont *périmés*, c'est en effet de la responsabilité du pharmacien.

■■■■■ répond qu'il s'agit d'inspecter les produits dans les hôpitaux.

■■■■■ explique que lors de la réunion du groupe de travail avec les pharmaciens, cet output était un sujet de discussion. Dans le passé, cet output a été financé à 100 % par l'industrie des dispositifs médicaux. Il a été proposé, pour 2022, que cet output soit financé à 100 % par les pharmaciens. Le secteur des pharmaciens n'était pas d'accord de financer cet output à 100 %.

Après la réunion, il a été décidé que l'output sera à nouveau financé à 100 % par l'industrie des dispositifs médicaux. ■■■■■ examinera cette situation de plus près avec ■■■■■.

■■■■■ signale que les chiffres présentés lors de la réunion du groupe de travail avec le secteur de ■■■■■ étaient nouveaux. Le secteur souhaite contribuer de façon correcte au financement de l'AFMPS mais ils souhaitent aussi avoir le temps nécessaire pour analyser les chiffres en profondeur.

informe que la première réunion du groupe de travail doit encore avoir lieu (le 23.04). La forte augmentation des coûts pour leur secteur devra être éclaircie à cette occasion.

souhaite une nouvelle concertation entre l'AFMPS et le secteur concernant le NVR et le CTR/CTA. signale aussi qu'il n'est pas correct de ne pas avoir repris le CTR *fee* dans l'accord d'été.

répond qu'une concertation à court terme se tiendra avec le secteur et que l'aspect afférent au CTR *fee* sera discuté avec la cellule stratégique.

regrette que Recast n'ait pas été discuté en réunion du groupe de travail Meddev et demande que ce soit inscrit à l'ordre du jour du prochain groupe de travail. Des recrutements supplémentaires sont demandés à cet égard, mais il nous faut constater que les moyens obtenus précédemment pour du personnel supplémentaire n'ont pas conduit dans la pratique à davantage de personnel. Le problème n'est pas la demande en personnel supplémentaire, mais bien la non-affectation des moyens obtenus précédemment et l'absence de clarté concernant la destination de ces moyens. Le secteur Meddev investit énormément, mais reçoit trop peu en retour selon .

Selon , le but du financement croisé est précisément d'identifier ce type de chose et d'y remédier à l'avenir.

confirme l'inquiétude . Il est important d'avoir une meilleure compréhension des recettes et dépenses, afin de pouvoir en discuter et de parvenir à un financement juste dans le futur.

remercie et pour le travail fourni. Les discussions se poursuivront dans les groupes de travail.

souhaite encore revenir sur les clés de répartition des outputs. L'AFMPS a modifié la répartition, ce qui selon n'est pas un problème en soi, mais souhaite plus de transparence : Quelles clés ont été modifiées et pourquoi ? Le secteur doit aujourd'hui lui-même déterminer via les tableaux obtenus ce qui a été modifié.

répond que les clés sont des estimations qui ont été demandées à la profession. Il serait en effet plus convivial vis-à-vis des stakeholders d'indiquer quelles clés ont été modifiées mais malheureusement, cela n'était pas possible faute de temps.

n'est pas d'accord avec la modification prévoyant le financement du fonds d'investissement par la clé de répartition définie de manière générale. Il s'agit d'un changement fondamental. Dans le passé, le projet était financé par celui à qui bénéficiait le projet (ou qui demandait le projet).

signale que nous élaborons le budget pour 2022. Les priorités en matière d'exécution de projets peuvent changer en cours d'année. Dans la réalité, les projets exécutés ne sont pas toujours les projets pour lesquels un financement avait été prévu. Il faut en tenir compte.

propose d'organiser en juin un vaste workshop sur le financement de l'AFMPS pour résoudre les problèmes de façon structurelle. Il doit s'agir ici de principes, et non de chiffres détaillés (ceci risque de susciter des réactions basées sur l'intérêt personnel). Les membres du Comité se réuniront et formuleront une proposition concrète pour l'AFMPS.

## 5. ÉTAT DES LIEUX DES DOSSIERS LEGISLATIFS

Pas de questions.

## **6. REDESIGN : ETAT D'AVANCEMENT DU DEMENAGEMENT**

Étant donné que le déménagement s'est essentiellement effectué de manière virtuelle, l'AFMPS ne peut pas encore donner de feed-back sur le ressenti concernant le travail à Galilée. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

Le but est également de revenir sur les projets Redesign en collaboration avec le SPF Santé publique et l'INAMI dans un avenir proche.

## **7. DIVERS**

### Calendrier des réunions

Une réunion supplémentaire du Comité de transparence sera organisée le 7 mai afin de discuter du budget 2022. Deux autres réunions sont prévues en juin. [REDACTED] demande s'il est opportun de maintenir les deux réunions vu la réunion supplémentaire en mai.

[REDACTED] souhaite maintenir provisoirement la réunion. La réunion du 7 mai examinera l'éventualité de supprimer ou non une réunion en juin.